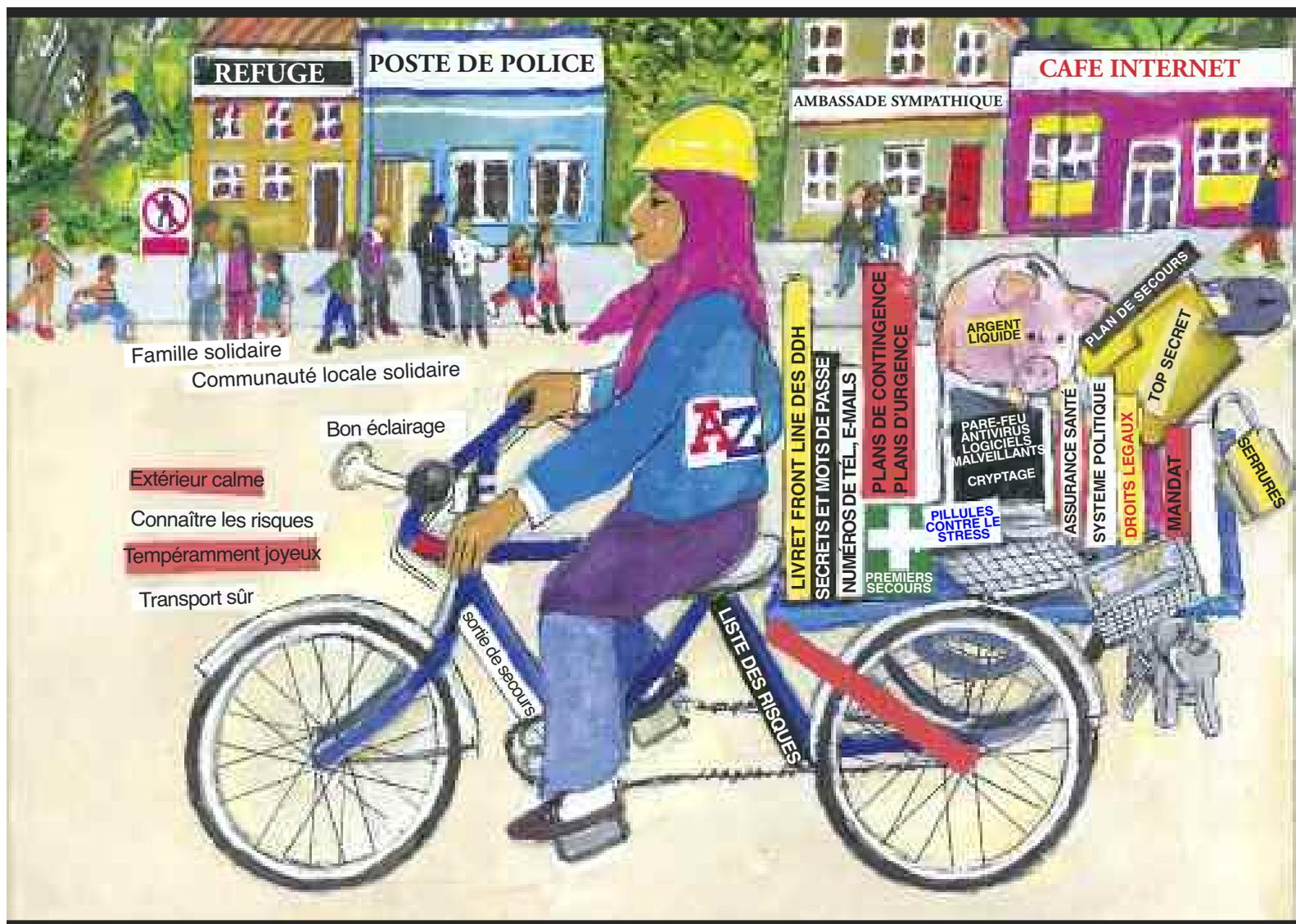


# MANUEL DE SÉCURITÉ :

## MESURES PRATIQUES POUR LES DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS EN DANGER



## ANNEXE 12

### Procédures administratives contre les DDH

Le droit administratif est l'un des trois domaines de base du droit public (les deux autres étant le droit constitutionnel et le droit pénal). Les pouvoirs d'appliquer le droit ou procédures administratifs (parfois appelés "régulation") sont délégués à des agences administratives. Le non respect d'une règle administrative expose normalement à des sanctions administratives.

Les procédures administratives sont de plus en plus souvent utilisées pour harceler les DDH et occuper tout leur temps.

Les procédures administratives peuvent être utilisées de différentes façons selon les pays – voici quelques exemples.

- Accusation d'utiliser des logiciels sans licence :
  - Passez en revue tous vos logiciels et effacez tous les logiciels de contrefaçon, et tout autre élément qui ne respecte pas les autorisations de licence (par exemple en utilisant les versions familiales sur les ordinateurs de bureau). Installez des logiciels libres (gratuits) ou achetez les logiciels sous licence pour le bureau.
  - Conservez tous les tickets et les boîtes des logiciels autorisés
- Fréquents contrôles fiscaux :
  - Assurez-vous d'avoir un excellent comptable
  - Tenez des comptes et des classements méticuleux
- Différentes règles pour différents types de financements :
  - Vérifiez s'il existe des règles juridiques différentes concernant les donations caritatives, les financements internationaux, les activités commerciales et les contributions liées aux adhésions
- Des critères requis inapplicables pour la gestion de l'argent liquide :
  - Diffusez un ordre au sein de votre organisation interdisant de traiter avec de l'argent liquide. Tous les paiements doivent être faits en utilisant uniquement les cartes et par des virements bancaires vers les comptes bancaires des employés, ainsi que vers les comptes des experts et organisations externes.
- Enregistrement de votre ONG :
  - Assurez-vous que vous connaissez et respectez tous les critères requis pour que votre organisation soit enregistrée, en vous renseignant auprès des experts concernés
- Autorisations pour organiser des ateliers ou des manifestations :
  - Assurez-vous que vous connaissez les critères requis qui régulent de telles activités et que vous les respectez, ou considérez le risque de ne pas vous y conformer et préparez-vous aux conséquences (avoir un avocat prêt en cas d'arrestation, savoir où se faire soigner en cas d'agression dans une manifestation)
  - Si possible, faites en sorte que l'évènement soit filmé afin d'avoir une preuve que vous avez respecté la loi (au cas où des participants seraient accusés d'avoir violé la loi)
- Perquisition des bureaux
  - Connaître la loi et savoir ce qui peut être cherché
  - Tous les employés doivent savoir qui appeler et que faire si un mandat d'arrêt est présenté

Conseils :

- Savoir quels droits sont garantis par la législation de votre pays, pour les personnes placées en détention administrative (accès à un avocat, droit de choisir un avocat, accès à un médecin, droit

d'avertir la famille etc). Ceci vous sera utile si vous êtes placé en détention administrative pour avoir violé le droit administratif.

- Faire un programme de tous les rapports que votre organisation doit soumettre à ses donateurs et aux autorités nationales (autorités judiciaires, fiscales, agences de statistiques, fonds de retraites et de sécurité sociale, etc) et respectez-le.
- Gardez toutes les traces de correspondances avec les autorités nationales, récépissés d'envois postaux recommandés et enveloppes. Maintenir un contact téléphonique avec les responsables des organismes de régulation (parquet, affaires internes, autorités juridiques et fiscales etc.) au minimum et, répondre et faire suivre des copies de documents par courrier spécial (plus tard il pourra être difficile de prouver ce que vous avez dit dans une conversation téléphonique)
- Préparez des plans d'actions pour les cas d'urgence : demandez aux employés de les signer pour montrer qu'ils les ont lus
- Assurez-vous qu'il n'y a pas de conflit d'intérêt : tel que des contrats entre votre organisation et les fondateurs, membres, partenaires ou parents proches de la direction de l'organisation
- Parlez régulièrement avec d'autres ONG du type de harcèlement qu'elles subissent et comment elles se protègent.

Adapté de : AGORA Guidelines for NGOs, Pavel Chikov, Russie